

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p>N° d'enregistrement :</p> <p>62</p> <p><u>Objet:</u></p> <p>Conventions, contrats, marchés</p> <p>Convention de partenariat avec « Hempire Scene Logic »,</p>	<p>Le Conseil d'administration s'est réuni le 14 Novembre 2013 sous la présidence de Monsieur Henri WIERZEJEWSKI à la suite de la convocation qui a été adressée aux membres du Conseil 10 jours auparavant, conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25.</p> <p>24 membres étant présents sur les 30 composant le Conseil, le quorum est atteint.</p> <p>VU le</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code de l'éducation, partie réglementaire, articles R421-8, R421-20, R421-54 • Code des Juridictions financières • Code des Marchés publics • Décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié <p>Une convention de partenariat entre le Lycée et « <u>Hempire Scene Logic</u> », est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration. Cette dernière entre dans le projet subventionné par la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre les Dépendances et la Toxicomanie)</p> <p><u>Objet de la convention</u> : Spectacles sur les conduites addictives</p> <p><u>Durée</u> : Décembre 2013</p> <p><u>Disposition financière</u> : 1 562.46€ TTC</p> <p>Nombre de présents : 24</p> <p>Abstentions : 0</p> <p>Blancs : 0</p> <p>Nuls : 0</p> <p>Suffrages exprimés :</p> <p>Pour : 24</p> <p>Contre : 0</p> <p style="text-align: right;">Fait à Bruay-La-Buissière, le 15/11/2013</p> <p style="text-align: right;">Pour extrait conforme,</p> <p style="text-align: right;">Le Président du Conseil d'Administration,</p> <p style="text-align: right;">Henri WIERZEJEWSKI</p>
	<p>CERTIFIE EXECUTOIRE, compte tenu de la date de publication/notification de l'acte le</p>